Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_007-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY - Annyvonne CORBEL – Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN
Absents et représentés :
Gwendoline GUÉGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Laurie LÉARD qui a donné pouvoir à Sophie AUFFRAY
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH
Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 05-06-26-007

Objet de la délibération : Etude de faisabilité pour l'implantation d'une supérette

M. Patrick BRIGANT informe qu'un porteur de projet a manifesté son intérêt pour l'implantation d'une supérette sur la commune. Cette initiative constituerait une opportunité de renforcer l'offre commerciale de proximité et de participer à la dynamisation du centre-bourg.
Il est proposé d'engager au préalable une étude de faisabilité. Celle-ci devra notamment vérifier la compatibilité du projet avec les règles d'urbanisme en vigueur, étudier son intégration architecturale dans le centre-bourg et analyser les différentes modalités de réalisation de l'opération, qu'il s'agisse d'un portage par la commune ou par le futur exploitant.

À cet effet, l'atelier d'architecture et d'urbanisme PRÉFIGURES a été consulté. Par proposition en date du 19 mai 2026, le cabinet a présenté une offre d'un montant de 6 700 € HT, soit 8 040 € TTC, comprenant la vérification de la faisabilité réglementaire du projet, la réalisation de deux esquisses accompagnées de leur estimation financière, la rédaction d'une notice architecturale et technique ainsi que l'organisation de deux réunions de travail, l'une de lancement et l'autre de restitution de l'étude.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la proposition d'étude de faisabilité par l'atelier d'architecture et d'urbanisme PRÉFIGURES de Rennes pour un montant de 6 700,00 € HT soit 8 040,00€ TTC.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO